Quarante-septième année. — N° 99. Un numéro : *dix centimes.* Mercredi 25 Avril 1888.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 AVRIL

INTERPELLATION MARTIMPREY

M. de Martimprey, député du Nord, est monté hier à la tribune, dès le début de la séance, pour poser une interpellation au gouvernement relative au choix d'un civil pour le ministère de la guerre.

M. de Martimprey, après avoir constaté que M. de Freycinet faisait une réapparition au ministère de la guerre, alors même que de nouveaux troubles politiques se manifestaient, a déclaré que la présence d'un civil à la tête de l'armée française constituait un défi au pays et à l'armée,

Avec une franchise un peu dure, l'orateur a avoué que M. de Freycinet était aussi peu aimé que considéré par l'armée. Elle a ses traditions, ses mœurs ; un ministre de la guerre doit avoir fait ses preuves sur le champ de bataille, donné la mesure de ses capacités et de sa valeur. Sans cela, quelle autorité, quel prestige?

M. de Martimprey a rappelé le rôle néfaste du « délégué à la guerre » en 1871, ses ordres imposés aux généraux, ses plans de campagne et victoire. M. de Freycinet a été durant deux mortelles heures tourné et retourné sur un gril ardent.

Tout naturellement, M. Floquet,— après avoir démontré que, jadis, sous la Monarchie, les ministres de la guerre avaient été des civils — le président du conseil, qui voulait donner une leçon d'histoire à la Chambre, ignorait que le Roi était le chef naturel de l'armée, — M. Sadi Carnot n'a pas encore endossé cette responsabilité — M. Floquet, disons-nous, a exposé les raisons d'ordre général qui avaient inspiré au gouvernement le choix d'un civil pour administrer l'armée. L'argumentation du président eût laissé froide la Chambre sans une allusion risquée contre M. Boulanger qui a soulevé une triple salve d'applaudissements. Mieux vaut, s'est écrié M. Floquet, voir un civil pour organiser l'armée, qu'un général semer l'agitation politique dans le pays et dans la rue.

Modeste comme une violette d'avril, M. de Freycinet, ennemi du « moi » haïssable, a réclamé un vote absolu de confiance pour remplir « la grande œuvre » qu'il avait la certitude d'achever.

A 5 heures 1/2, six ordres du jour sont soumis à la Chambre. Nous ne voulons retenir que celui de M. de Martimprey :

« La Chambre, confiante dans la valeur » de nos généraux, regrette qu'on leur en- » lève, pour la confier à un ministre civil, » la direction de l'armée, et passe à l'ordre » du jour. »

L'ordre du jour de M. Hubbard est ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans l'énergie » avec laquelle le ministre de la guerre » saura assurer la défense nationale et le » respect de la discipline dans l'armée, » approuvant les déclarations du gouverne- » ment, passe à l'ordre du jour. »

M. le président met aux voix la première partie ainsi conçue :

« La Chambre, confiante dans l'énergie avec laquelle le ministre de la guerre saura assurer la défense nationale et le respect de la discipline dans l'armée. »

La première partie de l'ordre du jour de M. Hubbard, partie qui a trait au maintien de la discipline dans l'armée, est adoptée par 368 voix contre 175.

La seconde partie, qui approuve les déclarations du gouvernement, est elle-même votée par 377 voix contre 175.

L'ensemble est voté par 377 voix contre 176.

LES TROUBLES DE LA RUE

M. Floquet, président du conseil, a reçu dimanche matin, comme nous l'avons dit hier, les délégués des étudiants qui s'étaient présentés à la Chambre et qui venaient se plaindre de l'attitude de la police et des brutalités qu'elle ne leur a point ménagées alors qu'elle se montrait d'une indulgence très apparente pour les manifestants boulangistes.

Le président du conseil a prié les étudiants de renoncer à leurs manifestations, ajoutant que, de son côté, il s'efforcerait d'empêcher les manifestations boulangistes.

M. Lafont a fait observer que cette déclaration n'était pas suffisante et qu'il était urgent de mettre un terme aux violences des boulangistes qui forcent les citoyens républicains, sous peine de voies de fait, à se découvrir devant le buste ou la photographie du général Boulanger.

Le président du conseil a donné l'assurance formelle que les manifestations boulangistes seraient rigoureusement empêchées et réprimées, qu'on sévirait contre les gens sans aveu qui encombrent la rue sous prétexte d'acclamer M. Boulanger, et que la répression atteindrait tous ceux qui s'associent à ces manifestations ou les provoquent, quelque soit leur rang et leur situation sociale.

Les manifestations ont recommencé dimanche au quartier Latin par suite des provocations directes des boulangistes qui, armés de triques et de nerfs de bœuf, stationnaient devant les cafés du boulevard Saint-Michel en insultant grossièrement les étudiants.

Le *Matin* publie une lettre de M. Sabatier, député de l'Algérie, qui ne laisse aucun doute sur la partialité de la police en faveur des manifestants boulangistes.

—

Dimanche, dans la journée, il y a eu quelques manifestations de collégiens sans importance et promptement dissipées ; mais le soir l'effervescence a grandi.

Vers neuf heures et demie, des étudiants s'étaient joints aux collégiens ; les patrons des brasseries, un peu inquiets, fermaient leurs établissements, et les jeunes consommateurs manifestants montaient à l'entresol en criant : A bas Boulanger! A bas le dictateur! — Trois cents boulangistes environ, débouchant de la rue Monsieur-le-Prince sur le boulevard, répondent en criant : Vive Boulanger! A bas Ferry!

Les agents de police sont impuissants à empêcher cette collision de se produire auprès des tramways de la place Saint-Michel. Cependant ils parviennent à séparer les combattants qui remontent le boulevard, les boulangistes sur le trottoir de droite, les antiboulangistes sur celui de gauche ; au milieu de la chaussée, les gardiens de la paix.

Ce mouvement canalisé se prolonge jusqu'à la rue Soufflot où les deux bandes se rencontrent et en viennent aux mains sur le dos des sergents, mais la bagarre ne dure pas. Tant crier donne soif et, en somme, ce n'est pas de carnage que tous ces gens sont altérés. On se rend, en chantant, place du Châtelet, où rendez-vous est pris pour le lendemain soir, et on se disperse.

Comme vous voyez, c'est simplement à recommencer. Nous ne sommes pas au bout.

—

Les étudiants réunis salle de l'Ermitage, rue de Jussieu, ont entendu le compte rendu des démarches de leurs collègues près du président du conseil, et ont décidé une nouvelle *imposante* manifestation.

—

M. Floquet a employé une grande partie de sa journée à visiter divers postes de police, adressant la parole aux agents pour les encourager à soutenir la République.

INFORMATIONS

MM. Laisant et Michelin adressent une lettre à leurs collègues exclus de l'extrême gauche.

M. Laisant félicite ses amis exclus ; il constate que ce qui se passe actuellement montré combien le sentiment de la patrie et l'intérêt de la République sont délaissés dans le Parlement au profit des petites ambitions ou des petites rancunes ; il espère que l'aveuglement cessera bientôt et que les défenseurs de la démocratie s'uniront pour défendre la nation et le suffrage universel.

Dans sa lettre, M. Michelin félicite ses

---

39 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FIN D'UN ROMAN

SUITE DE

L'Institutrice à Berlin

PAR Mlle MARIE MARÉCHAL.

Avons-nous besoin de dire que les lettres de Raoul à sa sœur, lues ligne par ligne par Mme d'Osterwald, avaient été jetées au feu par cette femme sans conscience ? Il en avait été de même du télégramme arrivé un certain soir et remis à la baronne, d'après les instructions qu'elle avait données.

Ce télégramme, comme on a dû le deviner, motiva le voyage précipité à Mulhouse dont la pauvre petite Frida s'était réjouie si fort. Giselle, au contraire, par un instinct du cœur, avait prévu dès l'origine les déceptions que lui vaudrait leur départ ; elle savait qu'en son absence toute lettre arrivée à son adresse serait remise à la baronne qui se garderait bien de les lui faire passer. Quand plusieurs semaines se furent écoulées, elle supposa que tout espoir de revoir son frère était perdu, le sursis imposé à Raoul ne pouvant pas raisonnablement se prolonger au-delà d'une certaine limite. A la fin, lassée d'incertitude, elle lança des lettres dans toutes les directions, à Berlin, d'abord, puis à Paris, à l'adresse de Greppo, puis à Strasbourg, à celle de Mlle Hamon. Lorsque les réponses arrivèrent à la sous-préfecture de Mulhouse, Giselle venait de la quitter ; décidément le diable jouait la partie de moitié avec la baronne d'Osterwald.

On était au 2 octobre. Depuis la veille, la cité de Mulhouse était en deuil, car le 1er octobre avait été le triste jour de l'option, où ceux que les circonstances forçaient à rester devenaient Prussiens par le fait seul. La tristesse était sur tous les visages. Les femmes, toujours plus ardentes dans l'expression de leurs sentiments patriotiques, se montraient à leurs fenêtres en costumes noirs.

Suivant cet exemple, la plupart des magasins de modes et de nouveautés de Mulhouse exposèrent des étoffes de deuil et des tissus tricolores à l'exception de tout autre.

Le Kreis-Director était de fort mauvaise humeur en se mettant à table pour dîner. Les saillies de Frida, la gaieté des trois petites filles, la sérénité gracieuse de Mlle Duparc ne parvinrent pas comme de coutume à chasser les nuages de son front.

— Tenez, dit-il à sa femme, en lui passant un journal parisien, voilà ce qui s'écrit en France et ce qui se passe de main en main dans toutes les maisons de Mulhouse.

» On le copie et le recopie. Il n'y a pas jusqu'aux enfants qui ne s'appliquent de leur grosse écriture pour en avoir, eux aussi, un exemplaire.

Il se mit alors à lire à haute voix le paragraphe suivant :

« Vous souffrirez, Alsaciens, mais vous aurez pourtant de nobles jours. Vous aurez la vie dans les tortures, vous la garderez dans les tombeaux, et l'amour sera plus fort que la mort.

» Soyez Français et forcez-nous d'être Français. En nous contraignant de vous reconquérir, vous aurez plus que nous servi la patrie. Et nous, nous n'aurons pas de chant d'allégresse tant que vous resterez dans la mort ; et si nous vous oublions, que notre main droite soit mise en oubli ! »

— Que voulez-vous que fasse un pauvre fonctionnaire allemand en présence d'incitations pareilles ? On le hait avant de le connaître. De quelque douceur que j'use, on m'accuse ici d'offrir à mes administrés la coupe de fiel et de vinaigre.

« Nous sommes sept cent mille catholiques en Alsace, me disait un grand négociant de Mulhouse que j'essayais de ramener au calme, en lui prêchant la force du fait accompli ; et toute la Lorraine est catholique. La Prusse a beau mettre des sentinelles, monter la garde, elle ne nous empêchera pas de soulever la pierre du tombeau sur lequel elle a gravé avec la pointe de son épée : *Ci-gît l'Alsace et la Lorraine ;* elle ne nous empêchera pas de respirer encore l'air de la France — cet air qui donne la force et la vie — d'entrevoir, entre les éclaircies d'un ciel sombre et nuageux, le doux ciel de la patrie dont nous sommes exilés. Nous sommes Français et nous voulons rester Français !

» Il faudrait, ajouta le Kreis-Director, que tous ceux qui nous accusent à Berlin de ne pas savoir nous faire aimer ni même obéir, entendissent l'accent avec lequel ces paroles ont été prononcées.

» Dans le peuple même, où les sentiments sont moins élevés, nous rencontrons les mêmes difficultés.

» — Vous devez être bien content, disais-je à un vigneron qui m'apportait des échantillons à déguster. Sous le régime français, vous vendiez votre vin quinze ou vingt francs le tonneau ; aujourd'hui, vous en avez quatre-vingts et quatre-vingt-dix francs.

» — Eh bien ! monsieur, répondit le vigneron, je vais vous dire une franche vérité ; pour redevenir Français, nous donnerions tous volontiers notre vin pour rien.

» On devrait nous tenir compte du sentiment si universel contre lequel il nous faut lutter ; l'empereur a plus de bon sens que tous ses conseillers, car il a dit qu'il comprenait les sentiments des Alsaciens, et qu'il n'y avait que le temps qui pût leur faire oublier le passé. »

Giselle se sentait fort mal à l'aise pendant cette

amis et se joint à eux pour plaindre ceux qui sont aveugles et qui, tout en déclarant vouloir combattre la dictature, s'empressent de l'exercer contre leurs collègues.

***

GENDARMES ET FRANCS-MAÇONS

Il se fait, en ce moment, dit l'*Avenir militaire*, une propagande très active dans les départements, en vue d'enrôler les gendarmes dans la franc-maçonnerie.

Les chefs de légion et de brigade peuvent enrayer très facilement ce mouvement si contraire à la discipline et à l'esprit militaire en appliquant à leurs subordonnés les prescriptions d'une circulaire ministérielle non abrogée, par laquelle le maréchal Soult, duc de Dalmatie, notifiait à l'armée qu'il est absolument interdit à tout militaire de faire partie de sociétés quelconques ayant un but politique ou religieux.

Oui, mais la franc-maçonnerie régnant, la circulaire ci-dessus sera tacitement abrogée. Ce serait autrement s'il s'agissait d'une société catholique.

***

Une assemblée générale des comités de la Ligue des Patriotes a eu lieu dimanche, au Gymnase Paz.

M. Deroulède, chef des dissidents boulangistes, espérait avoir pour lui la majorité, et on annonçait que son intention était de mettre le général à la tête de la Ligue.

M. Paul Deroulède a été battu par 21 voix contre 18.

Conspué Deroulède!

***

La *France*, organe boulangiste, cherche à faire croire que les antiboulangistes sont soudoyés par la police.

Voici en quels termes elle parle de la manifestation des étudiants :

« Nous engageons les étudiants à ne pas prendre part à la manifestation projetée pour ce soir. Cette manifestation est tout bonnement une manœuvre policière.

» Le meneur de l'affaire est un agent secret de la préfecture de police.

» C'est un homme d'environ trente ans, un étranger, croit-on, que l'on peut voir fréquemment au café Vachette, boulevard Saint-Michel.

» Cet individu est, depuis quelque temps, agent secret; il touche des appointements mensuels fixes. Il a organisé la manifestation antiboulangiste d'aujourd'hui. »

***

Nous lisons dans la *République française*:

« Le *Grelot* a publié l'autre jour, sous le titre « *le Veau d'or* », une caricature qui a sa place marquée dans les futures expositions de l'Ecole des Beaux-Arts. Le général Boulanger, dans une posture... familière, est juché sur un piédestal. Devant lui, un trio composé de M. de Rochefort, d'un Ratapoil et d'un Basile, balance dévotement trois encensoirs. *Derrière* lui, une foule nombreuse, tirant la langue, s'empresse avidement pour lécher les parties du corps glorieux du général exposées à leur admiration.

» Sur le piédestal, l'inscription : *Elu par 172,528 cocardiers.*

» Au-dessous, en devise : *C'est du Nord, aujourd'hui, que nous vient la lumière.*

» Eh! bien, faut-il le croire? On assure que le *Grelot* a été saisi.

» Ce qui est certain, c'est qu'il a disparu de tous les kiosques.

» Qui donc l'ex-général Boulanger doit-il remercier?

» Est-ce M. Floquet, M. Lozé, M. Gragnon? — Qui donc?... »

***

Le général Boulanger a réuni le Comité de protestation nationale.

Pour faire cesser toute équivoque, le général a déclaré qu'il était et qu'il désirait rester député du Nord.

Le bruit de sa candidature dans l'Isère et dans la Haute-Savoie est donc absolument inexact.

Ce qui est vrai, c'est que le Comité soutiendra énergiquement dans les différentes élections partielles tout candidat républicain qui aura pour programme : Dissolution, revision, passe à l'ordre du jour.

***

LA CAISSE ROUGE

Le *Triboulet* nous a donné sur la provenance des fonds employés aux manifestations *spontanées* et aux enthousiasmes boulangistes, quelques détails qu'un journal étranger, le *Central-News*, confirme et développe :

« M. de Talleyrand-Périgord, dit-il, est personnellement lié avec M. Henri Rochefort. M. de Talleyrand-Périgord a épousé une Américaine richissime, et tout le monde est d'accord pour croire que c'est dans le coffre-fort (américain) de M. de Talleyrand que le comité boulangiste a puisé jusqu'ici à pleine main. »

M. de Talleyrand-Périgord a donné un démenti formel à cette assertion.

***

LOYSON-BOULANGER

M. Boulanger ne correspond pas — sur le mode tendre — qu'avec la Limouzin. Le *Petit Journal* nous donne un édifiant échange d'aménités entre M. Loyson (ex-Hyacinthe) et l'associé de M. Vergoin. Loyson et Boulanger se couvrent mutuellement de fleurs et regrettent vivement de ne s'être point rencontrés à l'hôtel du Louvre.

Béni soit ce jour, devraient dire au contraire ces deux augures défroqués! Ils n'eussent pu se regarder sans éclater de rire.

Dans la lettre du général Boulanger à l'ex-Père Hyacinthe, on remarque cette douce parole :

« Le peuple a besoin qu'on s'occupe de » lui comme d'un enfant. »

Le général ne s'est pas fait, on le voit, une idée très mâle du peuple français.

Ces citoyens, qu'il ne voit que comme des enfants grouillant autour de leur Papa, ne se trouveront pas autrement flattés de cette appréciation psychologique.

On s'explique d'ailleurs que, si le général prend pour « le Peuple » les braillards et les petits marmitons qui suivent sa voiture, entourent ses chevaux et admirent son plumet, il soit tombé dans l'erreur qu'il confie à M. Loyson.

Il pense qu'à ces « enfants » il ne doit que des joujous et des petites histoires.

***

Une dépêche d'Oulx annonce que deux Français, venant de Briançon par le col du mont Genèvre, ont été arrêtés sans aucun prétexte à la gare d'Oulx, au moment où ils prenaient leurs billets.

Ils avaient été accompagnés depuis Clavières, premier poste des gendarmes italiens, par un de ces gendarmes qui ne les perdit pas de vue jusqu'à la gare.

Nos compatriotes sont restés deux heures en captivité, sans qu'on leur fît connaître le motif de leur arrestation.

ÉTRANGER

NAVIRE BRULÉ

D'après les journaux anglais, le paquebot anglais *Hyaktin* a brûlé en pleine mer, dans les eaux japonaises.

Sur les soixante-sept passagers présents à bord, seize ont péri, entre autres le juge suprême du Japon.

Le capitaine et un certain nombre de matelots, qui cherchaient à éteindre le feu, ont été grièvement blessés.

THÉATRE BRULÉ

Le théâtre de Grantham (Angleterre) a été entièrement détruit avant-hier par un incendie.

On évalue les pertes à cinq mille livres sterling.

NOUVELLES MILITAIRES

MAUVAISES ÉCONOMIES

Plusieurs journaux, en rendant compte du carrousel donné à Paris, ont fait observer que quelques chevaux de l'Ecole de Fontainebleau semblaient étiques.

Il en est un peu de même partout. La responsabilité en incombe à un décret récent concernant les rations dans les troupes de l'artillerie.

La ration d'avoine est restée la même; mais celles de paille et de foin ont été respectivement limitées à 3 kilos 75 et 2 kilos 75, au lieu des 4 kilos anciennement réglementaires.

Cette mesure ministérielle nous semble donc devoir être rapportée si l'on veut avoir des chevaux bien en forme dans l'artillerie au moment de la mobilisation.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

« Quand il tonne en avril, il faut préparer son baril », dit un proverbe très répandu dans les campagnes.

Si le dicton est exact, nous devrons avoir de belles cuvées, car, hier, il a tonné à Saumur toute l'après-midi et il y a eu de fortes ondées.

D'après les journaux de la Vienne, un violent orage a éclaté hier sur Poitiers vers une heure du matin. Le tonnerre roulait comme au mois de juillet et un coup fort retentissant a dû réveiller toute la ville.

—

Vous ne vous en doutiez pas. Eh bien, hier, 23 avril, était fête nationale : la Saint-Georges!

Tout le monde, cependant, sait que le beau général s'appelle GEORGES-ERNEST.

Aussi le ciel a-t-il célébré cette fête par des roulements de tonnerre!!

Nous avons reçu, ce matin, la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

» Je viens de voir, dans le *Courrier de Saumur* d'hier soir, figurer mon nom parmi les membres du Comité électoral.

» Je n'ai jamais autorisé personne à me porter sur cette liste et je viens protester énergiquement contre cet abus.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

» FRANCIS VOELCKER.

» *Saumur, le 24 avril 1888.* »

ENCORE M. H. DELONCLE

L'*Agence Havas* a publié la note suivante :

« M. Henri Deloncle, délégué de la Ligue des patriotes, protestant contre la situation illégale qui est faite au comité directeur par la nomination d'un président d'honneur purement politique, informe les nombreux comités de Paris et des départements qu'il ajourne à une date incertaine les conférences qu'il leur avait promises, et qu'il les prie de statuer, avant toute autre propagande, pour ou contre l'acte inopiné qui prive la Ligue de tous ses droits. »

SOCIÉTÉ DE TIR « LA BRÉZÉENNE »

Voici les résultats du concours public de tir organisé à Brézé, dimanche dernier 22 avril, par la *Brézéenne* :

CARABINE DE PRÉCISION. — Distance 15 mètres, 3 balles (5 prix).

1er prix, M. Perrault, de Meigné, 3 balles 16 points.

2e prix, M. Belley, percepteur à Brézé, 3 balles 15 points.

3e prix, M. Guyonneau, agent-voyer à Montreuil, 3 balles 14 points.

4e prix, M. Boisnier, de Saumur, 3 balles 14 points.

5e prix, M. Poirier, clerc de notaire à Brézé, 3 balles 13 points.

PISTOLET — Distance 15 mètres, 3 balles (5 prix).

1er prix, M. Guyonneau, agent-voyer à Montreuil, 3 balles 12 points.

2e prix, M. Perrault, secrétaire de la mairie de Saumur, 3 balles 12 points.

3e prix, M. Perrault, de Meigné, 3 balles 11 points.

4e prix, M. Boisnier, de Saumur, 3 balles 8 points.

5e prix, M. Ayrault, de Brézé, 3 balles 5 points.

CARABINE MARTINI. — Distance 100 mètres, 3 balles (5 prix).

1er prix, M. Milon, libraire à Saumur, 3 balles 14 points.

2e prix, M. Ayrault, de Brézé, 3 balles 10 points.

3e prix, M. Boisnier, de Saumur, 3 balles 10 points.

4e prix, M. Perrault, de Meigné, 2 balles 14 points.

5e prix, M. Canard, boulanger à Brézé, 2 balles 11 points.

L'ANGLETERRE ET LES VINS EN BOUTEILLES

La chambre de commerce de Beaune et la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux de cet arrondissement ont adressé à M. le ministre du commerce une protestation contre la mesure fiscale récemment prise en Angleterre, et qui frappe d'un impôt supplémentaire de 250 0/0 les vins importés en bouteilles dans le Royaume-Uni.

La chambre expose à M. le ministre que ce nouveau droit, égal, à lui seul, à la valeur de certains vins ordinaires importés en

---

lecture accompagnée de commentaires. C'était la première fois qu'on parlait ainsi politique devant elle, et elle n'aurait su quelle contenance garder sans les interruptions des trois petites filles qui recouraient à tout instant à son inépuisable complaisance.

Heureusement, comme le maître de la maison s'apprêtait à donner de nouveaux détails, un domestique entra, porteur d'un petit paquet de lettres et de journaux.

— Voici quelque chose pour vous, mademoiselle Duparc, dit le Kreis-Director qui avait jeté un rapide coup d'œil sur le courrier.

Giselle rougit de plaisir en tendant la main pour recevoir sa lettre.

C'était de Raoul, bien certainement.

— Lisez sans vous gêner, dit la maîtresse de la maison avec son placide sourire.

Hélas! quel mécompte! Ce n'était pas là l'écriture hardie et bien française du cher Raoul, mais une écriture pointue à la fois anguleuse et tortillée que Giselle connaissait bien.

Le cœur lui battit en brisant le cachet.

« Mademoiselle, disait la correspondante, qui n'était autre que la baronne d'Osterwald, au reçu de cette lettre, je vous prie de vous disposer sans retard à venir reprendre votre poste.

» Je me trompe en employant cette expression, car Frida ne doit pas revenir encore avec vous. Une de ses tantes qui habite Aix-la-Chapelle doit la prendre au premier jour à Mulhouse pour l'emmener passer une partie de l'hiver avec elle et ses filles; ce sera donc une autre tâche que vous aurez à remplir à votre arrivée ici. »

— Que dit maman? demanda Frida qui avait reconnu, elle aussi, l'écriture de sa mère sur l'enveloppe.

— Je vous donnerai sa lettre à lire après le dîner, répondit Giselle.

— Oh! tout de suite, je vous en prie, vous devenez pâle, votre figure change: bien sûr que maman vous fait du chagrin.

La jeune fille secoua la tête.

— Elle nous rappelle, s'écria impétueusement l'enfant. Oh! quel malheur, nous étions si bien ici!

La bonne Kreis-Directorin se leva pour aller embrasser la petite fille et la remercier de cette aimable exclamation.

— Répondez, répondez, je vous en prie! répéta par deux fois Frida au comble de l'anxiété.

Dans son impatience, elle n'avait pas même songé à rendre caresse pour caresse à l'excellente mère de famille.

— Soyez tranquille, chère petite, dit enfin Giselle avec un faible sourire, vous resterez encore quelques jours chez nos aimables hôtes.

— Mais vous?

— Je partirai demain matin, emportant le souvenir de toutes les bontés dont j'ai été, ainsi que vous, l'objet dans cette maison.

La voix de Giselle était tremblante d'émotion.

Quant à Frida, elle restait comme pétrifiée, ne pouvant croire à ce qu'elle appelait au fond de l'âme : l'excès de son malheur.

(*A suivre.*)

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le Dr Brochard

6 francs par an. — Bureaux: 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'*Echo Saumurois*, 4, place du Marché-Noir.

Angleterre, est une véritable prohibition ; absolument inattendu, il va entraver l'exécution de contrats nés à la faveur de l'ancien régime et causera au commerce un préjudice considérable.

C'est la France qui expédie le plus de vins en bouteilles dans le Royaume-Uni ; elle sera donc frappée plus durement qu'aucune autre nation.

Dans sa séance du 11 avril, le Conseil général de Maine-et-Loire s'est de nouveau occupé des questions d'un vif intérêt pour notre pays.

Suivant les conclusions de M. des Nouhes, et sur la demande de MM. comte de Blois, vicomte de Cumont, duc de Blacas, vicomte de la Bourdonnaye, le Conseil général renouvelle les vœux qu'il a exprimés les années précédentes en faveur des bouilleurs de cru, et prie M. le préfet de les présenter de nouveau à qui de droit.

M. Gigot fait connaître, en ce qui concerne le phylloxera, que, pour les traitements d'exemple à faire dans vingt-trois communes, sur une surface de 50 ares par commune, la troisième commission estime que M. le délégué départemental pouvait parfaitement surveiller ces traitements sans qu'il fût besoin de recourir ni à un régisseur ni aux agents-voyers.

Il propose d'accorder pour chaque hectare traité :

1° Au sulfure de carbone avec l'appareil Lavertujon, une subvention de 74 fr., représentant les 2/3 de la dépense évaluée en chiffres ronds à 111 francs ; 37 fr. sur les fonds départementaux, 37 fr. sur ceux de l'Etat, le surplus restant à la charge des propriétaires.

2° Au sulfure de carbone à l'aide du pal injecteur, une subvention de 92 fr., soit les 2/3 de la dépense totale, évaluée à 138 fr.

3° Au sulfocarbonate de potassium, une subvention de 200 fr., soit les 2/3 de la dépense évaluée à 300 fr.

Aucune subvention ne sera allouée pour traitements à faire, même à titre préventif, dans des communes qui n'auraient pas été déclarées phylloxérées.

Le vignoble du Prieuré de Saint-Georges, reconnu phylloxéré, sera traité comme ceux appartenant à des particuliers.

M. le vicomte de la Bourdonnaye demande s'il ne serait pas sage, dans l'intérêt du département, de prévoir, dès ce moment, le cas où la reconstruction des vignobles s'imposerait ; il faudrait qu'une expérience fût faite sur une étendue peu considérable, sur diverses espèces de semis, de façon à étudier sur le sol même de Maine-et-Loire les cépages américains qui seraient bons ou comme production directe ou comme porte-greffes.

M. de Soland dit qu'il a déjà fait dans le département des essais de plans américains qui ont été mis à la disposition des particuliers. Quant aux semis, ils ne produisent pas toujours la plante d'où provient la graine. Ce n'est qu'à l'aide des boutures de cépages éprouvés que l'on pourra procéder à des expériences sérieuses.

M. Grignon rappelle que l'année dernière on avait demandé au gérant du Prieuré de faire des semis sur les terrains de l'établissement, mais qu'au moment où les semis allaient être faits, on a constaté la présence du phylloxéra. Mais on pourrait procéder à cet essai dans les communes non phylloxérées.

M. de Livonnière fait remarquer qu'il y a à Saumur une école où il y a plusieurs espèces de plants américains. M. Bouchard pourrait voir parmi ces plants ceux qui donnent les meilleurs vins.

M. le préfet dit qu'il invitera le délégué départemental à faire connaître son opinion sur l'introduction des plants américains.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

LES PONTONNIERS

Des renseignements, pris à bonne source, nous permettent de croire, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, que le nouveau ministre de la guerre n'a pas l'intention de donner une suite immédiate au projet de dislocation du régiment de pontonniers, et nous nous empressons de porter cette nouvelle à la connaissance des intéressés.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ANGERS

Mme la Supérieure des Ursulines de Grenoble traduisait samedi, devant le tribunal correctionnel, pour diffamation, le *Patriote de l'Ouest*, le *Petit Patriote de l'Ouest*, le *Ralliement* et l'*Indépendance de l'Ouest*.

La cause de la religieuse était soutenue par Me Gavouyère, doyen de la Faculté catholique de droit.

Les journaux républicains étaient défendus par Mes Gasté et Desêtres.

Selon son habitude, le procureur de la République, M. Noguères, a prononcé un réquisitoire en faveur des journaux républicains. A l'égard de la demanderesse, il s'est montré d'une violence sans pareille.

Le tribunal a renvoyé le prononcé de son jugement à une prochaine audience.

RENNES. — *Un croque-mort pris pour le préfet d'Ille-et-Vilaine.* — Nous garantissons l'authenticité de l'incident suivant :

Un piquet d'infanterie passait hier rue Victor-Hugo, à Rennes, et un maître des cérémonies funèbres, en frac et tricorne, galonné d'argent sur toutes les coutures, passait sur le trottoir.

Sous cet accoutrement, le brav'sergent crut reconnaître M. de Brancion, dit le *Canicidé*, et fit présenter les armes au croque-mort !!

Tête du croque-mort se demandant ce qui lui valait et cet excès d'honneur et cette indignité !! (*Eclaireur.*)

Le R. P. de Robinet de Plas, de la Compagnie de Jésus, est mort vendredi à Brest à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Ancien capitaine de vaisseau, ancien major général du port de Rochefort, commandeur de la Légion d'honneur, le P. de Plas était entré dans la marine en 1823. Il prit part à toutes nos campagnes maritimes depuis la prise d'Alger, à laquelle il assista avec deux de ses frères. Le prince de Joinville, pour honorer sa belle conduite, le chargea de rapporter en France les drapeaux pris à Mogador.

Il couronna sa carrière par un acte de charité bien rare.

Sur l'avis du ministre de la marine, qu'il allait être nommé contre-amiral, il fit une démarche pour que sa place fût donnée à un de ses camarades sur le point d'être mis à la retraite, et chargé d'une nombreuse famille.

C'est alors, 1869, qu'il entra dans la Compagnie de Jésus.

Au moment de l'expulsion des congrégations religieuses, le vieux marin remit sur sa robe noire toutes les croix gagnées au service de la France, et il traversa la foule, où il fut l'objet de la plus vive et de la plus respectueuse sympathie.

LIBERTÉ POUR MOI, MAIS NON POUR VOUS !

Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

« Dans une commune où l'on vient d'établir une école laïque pour faire concurrence à des religieuses que la population demande à conserver, un de ces petits tyranneaux de village comme il en pullule aujourd'hui partout sur le sol de la France, a entrepris une campagne en règle en faveur de la laïcisation. Le plus curieux, c'est que sa propre fille, placée d'abord dans un pensionnat laïque, en a été retirée pour être élevée dans un pensionnat congréganiste d'Orléans.

» C'est par l'intimidation, la menace et la terreur qu'il procède. Jugez-en.

» S'il rencontre un cantonnier, par exemple, il lui signifie l'ordre d'envoyer ses enfants à l'école laïque, sous peine d'être révoqué. — Mais, lui dit le pauvre homme, vous avez mis votre fille chez les religieuses. — Ah ! répond notre homme, moi, c'est différent ; je suis libre, et toi tu ne l'es pas ! »

» A une pauvre femme qui passe, courbée sous une charge de bois mort : « Ça, mère une telle, j'espère que vous allez envoyer votre petite à l'école laïque. — Nenni, monsieur, la petite se trouve bien chez les Sœurs et elle y restera. — Mais si vous l'envoyez aux Sœurs vous ne pourrez plus aller dans le bois. — Mais, monsieur, je ne fais pourtant de tort à personne. — Cela ne fait rien, on vous retirera votre permis. — Mais pourquoi donc que vous mettez votre demoiselle chez les Sœurs ? — Ah ! moi, c'est différent. Je n'ai pas besoin d'aller dans le bois... »

» Survient un gendarme : « Eh quoi, Pandore, votre fille n'est pas chez les laïques ? Voulez-vous donc renoncer à être brigadier ? — Je ne renonce à rien, monsieur ; quand mes chefs me le commanderont, j'obéirai. Dans tous les cas, ce n'est pas vous, monsieur, qui devriez me parler ainsi, alors que mademoiselle votre fille est au Sacré-Cœur depuis quatre ans. — Moi, ami Pandore, c'est différent ; je suis libre, et vous ne l'êtes pas. »

» Jusqu'à un fonctionnaire dont la domestique a une fille. Si la domestique n'envoie pas sa fille aux laïques, le fonctionnaire qui ne croyait devoir répondre que de la mère, pourra être révoqué, ou au moins déplacé, si la domestique laissait sa fille chez les Sœurs. Pauvre fonctionnaire ! lui non plus n'est pas libre ! »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 avril.

Le marché accuse un mouvement de hausse nettement défini : 3 0/0, 81.75 ; 4 1/2 0/0, 106.65.

Le Crédit Foncier reste demandé à 1,357 francs. L'assemblée des actionnaires aura lieu le 30 courant. Les foncières 1879 aux environs de 490 marchent régulièrement avec le pair, les 1883 et 1885 sont également très recherchées par l'épargne.

La Société Générale demeure à 450.

Les Dépôts et Comptes courants clôturent à 606 25. Le bilan arrêté le 31 mars révèle un mouvement régulier des opérations sociales.

L'assemblée générale des Métaux chargée de vérifier la sincérité de la déclaration de souscription et de versement à l'augmentation du capital social aura lieu le 28 de ce mois.

Le Panama est demandé à 306 francs ; les travaux sont poursuivis avec une grande activité dans l'isthme. Les porteurs attendent avec impatience une solution relative à la question des obligations à lots.

Le rapport du directeur provisoire de l'Assurance financière évalue à 6,083,285 fr. l'actif de cette société et l'ensemble du passif à 14,234,830 fr. Grâce aux ressources provenant des revenances mensuelles et annuelles s'élevant à un million et demi, M. Hue pense que quelques sacrifices des porteurs de polices et des associés permettraient de continuer l'exploitation de la société. L'assemblée des actionnaires est convoquée pour le 7 mai.

La Transatlantique se négocie à 525. L'assemblée extraordinaire des actionnaires aura lieu le 31 mai.

Le Patrimoine-Vie voit ses opérations se continuer régulièrement. Comme il se contente des affaires directes, son portefeuille compte parmi les plus sérieux et ses actions font preuve d'une grande fermeté.

Le Comptoir d'Escompte se traite à 1,035.

Nos chemins de fer sont fermes.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 22 avril 1888.

Versements de 74 déposants (9 nouveaux), 22,924 fr.

Remboursements, 30,584 fr. 29.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Dernières Nouvelles

La Droite s'est réunie hier dans la soirée et s'est occupée de l'interpellation que l'on annonce sur l'action de la police dans les récentes manifestations. Persuadée que la sécurité de Paris dépend surtout du bon fonctionnement de la police et du dévouement avec lequel elle accomplit son pénible service, la Droite ne saurait s'associer à aucun ordre du jour comportant un blâme pour ces agents.

La Droite a constaté que l'organisation électorale royaliste permet d'envisager avec confiance l'éventualité de la dissolution.

Le groupe s'est prononcé contre le projet de M. Peytral tendant à renvoyer au 1er juillet 1889 le prochain exercice financier.

La commission nommée pour la revision de la Constitution a nommé comme président M. Achard et comme secrétaire M. Mesureur.

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 24 avril, 1 h. 50, soir.

Le ministre de la marine a fait approuver au conseil des ministres de ce matin un projet de refection des travaux de défense des ports de Brest, Cherbourg et Toulon.

Les crédits nécessaires pour cette réfection importante pour assurer la défense nationale seront reportés sur les huit prochains exercices.

L'exercice de 1889 supportera 62 millions. Ce projet de loi sera déposé aujourd'hui à la Chambre.

La commission de revision discute actuellement si, tout en laissant au gouvernement l'initiative de présenter au moment opportun le projet de revision, il ne conviendrait pas de demander au président du conseil dans quelles limites générales sera renfermé le projet gouvernemental.

Nouvelles à la main.

A l'office :

— Joseph, demande la maîtresse de la maison au cuisinier, comment avez-vous fait le veau ?...

— Je n'osais pas dire respectueusement à madame la baronne que nous le lui avons fait à l'oseille !

***

Un bourgeois de Paris, absent depuis un mois, examine, à son retour, les comptes de sa cuisinière.

— Mais, lui dit-il, vous me comptez autant que quand je ne suis pas en voyage ?

— Oh ! monsieur, une personne de plus ou de moins !...

THÉATRE BÉNÉVENT

QUAI DE LIMOGES.

MARDI 24 Avril 1888,

GAVAUT, MINARD et Cie

Comédie en 3 actes, de M. Edmond Gondinet, grand succès du Palais-Royal.

Le spectacle sera terminé par :

Les Charbonniers, opérette en 1 acte, succès des Variétés.

Bureaux, 7 h. »/» ; rideau, 8 h. 1/4.

PRIX DES PLACES : Galeries, chaises, 2 fr. ; premières, 1 fr. 50 ; secondes, 1 fr. ; troisièmes, 50 cent.

MARCHÉ de Saumur du 21 Avril 1888

Froment-commerce, l'hectolitre	19	25	Bœuf ou vache, le kil.	1	40
Id. halle (moyenne)	18	95	Veau —	1	40
Méteil —	15	62	Mouton —	1	30
Seigle —	12	—	Porc —	1	30
Orge —	13	12	Poulets la couple	6	—
Avoine —	8	50	Dindonneaux —	17	—
Sarrasin —	10	—	Canards —	5	—
Haricots blancs —	22	—	Oies —	10	—
Haricots rouges —	18	—	Beurre le kilog.	2	20
Fèves —	11	—	Œufs la douzaine	—	65
Noix —	10	—	Foin, la charretée de 780 kilog.	75	—
Châtaignes —	—	—	Luzerne —	70	—
Sel les 100 kil.	15	—	Paille —	50	—
Son —	14	—	Huile de noix, 50 kil.	125	—
Pommes de terre, la barrique	9	—	Chanvre 1re qualité les 52 kilog. 500	—	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	52	—	Id. 2e —	—	—
Pain 1re qual., le kil.	—	—	Id. 3e —	—	—
Id. 2e id.	92 c.	68	Charbon de bois, les 100 kil.	16	—
Id. 3e id.	31	23	Charb. de terre —	4	50

Cours des Vins.

Rouges.		
Souzay et environs	la barrique	160 fr.
Champigny	—	180
Varrains	—	150
Bourgueil	—	200
Restigné	—	170
Chinon	—	150
Blancs.		
Coteaux de Saumur	la barrique	300 fr.
Ordinaires, environs de Saumur	—	115
Saint-Léger et environs	—	100
Varrains et environs	—	105
Le Puy-N.-Dame et environs	—	90
La Vienne	—	80
Cidre de Bretagne	la barrique	50 fr.
Cidre de Normandie	—	45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre	55 fr.
Vinaigre de vin	—	25

A cette époque de l'année où les légumes frais sont encore si rares et si chers, nous recommandons aux personnes soucieuses de leurs intérêts, les excellentes conserves de *Petits Pois* et *Haricots verts* de la maison Bonvais-Flon, de Nantes, vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE : 0 fr. 50 c. la boîte de 1/2 litre pour 3 personnes, 0 fr. 95 c. le litre pour 6 personnes, et la boîte de 2 litres pour 12 personnes 1 fr. 75 c.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,

Où vous trouverez :

Des **Complets** Haute Nouveauté, depuis **33** fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

Le **ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR** *à l'Iodure de Potassium*, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : *Ulcères, Tumeurs, Gommes, Exostoses*, ainsi que le *Lymphatisme*, la *Scrofulose* et la *Tuberculose*.

Dans toutes les pharmacies. — A *Paris*, chez **J. FERRÉ**, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de **BOYVEAU-LAFFECTEUR**

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE FONTAINE.

Par jugement en date du 23 avril 1888, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur FONTAINE, chapelier à Saumur.

Pour extrait :
Le Greffier, GAUTIER.

A Vendre ou à Louer

DE SUITE

Avec ou sans le Clos de vigne

JOLIE PROPRIÉTÉ

DITE DE PLAISANCE,

Sise au Pont-Fouchard,

Appartenant à M. Papin-Leroy.

S'adresser à Me BRAC, notaire, et au vigneron PELTIER pour visiter.

A VENDRE OU A LOUER

DE SUITE

PETITE PROPRIÉTÉ

Sur la route de Dampierre,

Dépendant de la succession de Mme LECOMTE-GOUBY.

S'adresser, pour visiter, au voisin, M. SCHRETTENTALER, dépositaire des clefs, et à Me BRAC, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir,

Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur;

Avec vastes Magasins, Caves, Remises et Ecuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, 28.

La Maison MEXME FRÈRES demande des **ouvrières**.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à Me AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé

UN MAGASIN

Situé au centre du commerce

Bail et conditions avantageuses

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

DEUX CHAMBRES

Situées rue Haute-Saint-Pierre, n° 5, à Saumur.

S'adresser à l'Orphelinat Saint-Joseph, même rue, n° 3.

A VENDRE

PETIT-DUC

Avec harnais vernis

S'adresser au bureau du journal.

Externat de jeunes filles

DIRIGÉ PAR Mme ROBIN

28, rue de la Tonnelle, Saumur.

Prend des fillettes à partir de 6 ans, pour les conduire au certificat d'études et au brevet. — **Prix modérés.**

ON DEMANDE une bonne domestique, bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A Saumur,

COFFRE-FORT

Système Haffner aîné.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BONNE DEVANTURE

De magasin, avec les glaces

S'adresser à M. DROUAULT, place du Mouton, Saumur.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à **80** et **100** francs la barrique;
Vin rouge nouveau à **80** fr.;
Vin rouge supérieur à **100** francs;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à **120** francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES

Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des **PLAIES** et **ULCÈRES VARIQUEUX** considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 41, rue St-Lieue, à MELUN (S.-et-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

SANS PALAIS — NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1er Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Etaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 AVRIL.

Valeurs au comptant	Clôture préc^te	Dernier cours.		
3 %	81 45	81 67	»	
3 % amortissable	84 40	84 70	»	»
3 % (nouveau)	— —	— —	»	»
4 1/2 % (nouveau)	106 57	106 72	»	»
Obligations du Trésor	511 —	511 —	»	»
Banque de France	3380 —	3400 —	»	»
Société Générale	450 —	450 —	»	»
Comptoir d'escompte	1035 —	1038 75	»	»
Crédit Lyonnais	560 —	562 50	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1347 50	1360 —	»	»
Crédit mobilier	296 25	300 —	»	»
Canal Intér.-Panama	273 75	305 —	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur préc^te	Dernier cours.		
Est	790 —	795 —	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1265 —	1267 50	»	»
Midi	1155 —	1153 75	»	»
Nord	1520 —	1520 —	»	»
Orléans	1295 —	1297 50	»	»
Ouest	880 —	877 50	»	»
Compagnie parisienne du Gaz	1285 —	1295 —	»	»
Canal de Suez	2132 50	2135 —	»	»
C. gén. Transatlantique	521 25	525 —	»	»
Russe 5 0/0 1870	96 40	96 —		

Valeurs au comptant	Clôtur^e précte	Dernier cours.		
OBLIGATIONS.			»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	529 50	525 —	»	»
— 1865, 4 %	522 50	520 25	»	»
— 1869, 3 %	406 75	405 —	»	»
— 1871, 3 %	398 —	398 50	»	»
— 1875, 4 %	518 —	521 —	»	»
— 1876, 4 %	517 —	515 —	»	»
Bons de liquid. Ville de Paris	517 50	517 —	»	»
Obligations communales 1879	475 —	474 50	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %	488 —	487 75	»	»
Obligat. foncières 1883 3 %	383 50	383 50	»	»

Valeurs au comptant	Clotur^e précét^e	Dernier cours.		
Gaz parisien	521 —	521 50	»	
Est	886 50	886 —	»	»
Midi	397 —	—	»	»
Nord	405 —	403 —	»	»
Orléans	397 50	398 —	»	»
Ouest	397 —	395 —	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	395 50	393 —	»	»
Paris-Bourbonnais	392 —	393 50	»	»
Canal de Suez	589 —	587	»	»
Panama 6 0/0	341 —	340 25	»	»

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(orl.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 »	»	4 40	8 56
Montreuil (a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11
Thouars	2 53	8 »	»	11 57	2 27	5 27	9 38
Loudun	»	8 10	»	» »	2 52	»	9 52
Poitiers	»	10 33	»	» »	5 »	»	12 12

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir.	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir.
Poitiers	»	6 05	»	»	12 50	» »	6 15
Loudun	»	8 42	»		3 56	» »	9 24
Thouars	6 10	»	12 40	1 30	4 24	8 35	10 10
Montreuil (a)	6 43	» »	12 59	2 03	4 53	9 06	10 29
— dép.)	6 57	9 35	1 2	2 23	5 02	9 25	10 32
Brézé-s.-Cyr	7 18	9 55	»	2 38	5 17	9 41	
Varr.-Chacé	7 27	10 07	»	2 46	5 24	9 48	
Nantillyhalte	7 34	10 14	»	2 51	5 29	9 56	
Saumur(état)	7 45	10 22	»	3 02	5 40	10 03	
Saumur(orl.)	7 47	»	1 29	3 01	5 38	»	10 59

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ

STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn soir	Omn soir
Saumur (or.)	»	4 16		8 34
Saumur(état)	8 31	4 13		8 30
Nantilly	8 37	4 26		43
Montreuil (a)	9 19	4 55		9 08
— (dép.)	9 29	5 »	4 25	9 20
le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	9 31
Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42
Doué	9 57	5 27	6 21	9 51

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Doué	6 23	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé-l-Ver	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 51	8 31
Montreuil (a)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41
— (dép.)	6 57	9 35	1 2	2 23	10 32
Nantilly	7 34	10 14		2 51	»
Saumur(état)	7 45	10 22		3 02	»
Saumur(orl.)	7 47	»	1 29	3 01	10 59

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(orl.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7
Vivy	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»
Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»
NoyantMéon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47
Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31

STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. matin	Omn. matin
Chât.-d-Loir	10 24	12 09	1 52	6 34	12 32	4 49
NoyantMéon	11 27	12 55	3 09	7 38	1 19	5 53
Vernantes	11 49	»	3 38	8 »	»	6 13
Blou	12 »	»	3 50	8 11	»	6 24
Vivy	12 10	»	3 59	8 20	»	6 31
Saumur(orl.)	12 22	1 33	4 10	8 30	1 57	6 42

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7 »	Saumur	9 04	1 08	7 06

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir.	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir.	Mixte soir.
Saumur	7 46	9 26	4 31	Chinon	7 43	4 33	8 58
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 54	9 22
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 34

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS

STATIONS	Direct mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 35
La Ménitré	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	10 05
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»
Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 24
— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 30
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	»
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 50
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 16
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42	11 48
	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir

TOURS — SAUMUR — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. mixte soir	Direct mixte soir
Tours	1 23	5 »	7 15	11 35	2 05	5 25	8 45
Langeais	2 13	5 43	8 »	12 13	2 49	6 08	9 30
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 46	3 09	6 43	10 09
Varennes	»	6 32	8 51	12 57	»	6 54	10 21
Saumur (a)	2 57	6 45	9 04	1 08	3 24	7 06	10 34
— (dép.)	3 03	6 52	9 12	1 13	3 29	7 12	10 40
St-Martin	»	7 06	9 26	1 25	»	7 25	»
St-Clément	»	7 13	9 33	1 31	»	7 32	»
Les Rosiers	»	7 21	9 41	1 38	3 45	7 39	»
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 48	3 52	7 48	11 14
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 17	8 32	11 57
	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir

SAUMUR — LA FLÈCHE

	matin	soir	soir		matin	matin	soir
Saumur	7 05	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10 20	5 05
Vivy	7 24	1 31	7 33	Clefs	7 33	10 46	5 23
Longué	7 45	1 45	7 48	Baugé	7 53	11 15	5 43
Jumelles	8 08	1 57	8 01	Jumelles	8 09	11 37	5 57
Baugé	8 33	2 13	8 18	Longué	8 24	11 57	6 12
Clefs	9 01	2 30	8 37	Vivy	8 38	12 17	6 37
La Flèche	9 20	2 45	8 52	Saumur	8 55	12 39	6 44

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur 188 LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.